

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné par la soussignée, Lucie Tousignant, greffière, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant être tenue à l'hôtel de ville situé au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire le **4 avril 2011** à 19 h 30, que les demandes de dérogation mineure énumérées ci-contre seront étudiées:

1. Permettre l'installation d'un réservoir en marge latérale dans une zone où l'entreposage extérieur n'est pas autorisé au 333, avenue Avro (Breuvages Cott Canada);
2. Permettre l'installation d'un équipement mécanique (tour de refroidissement) en marge latérale au lieu d'en marge arrière au 3535, autoroute Transcanadienne (Schering-Plough Canada).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire, ce 9<sup>e</sup> jour de mars 2011

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given by the undersigned Lucie Tousignant, City Clerk that at the regular council meeting to be held at the City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire, the following requests for minor exemption shall be considered:

1. To permit at 333 Avro Avenue (Breuvages Cott Canada) the installation of a reservoir in the side setback in a zone where outdoor storage is not permitted;
2. To permit at 3535 Trans-Canada Highway (Schering-Plough Canada) the installation of mechanical equipment (cooling tower) in a side setback rather than in a rear setback.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

Dated at Pointe-Claire, March 9, 2011

Lucie Tousignant  
Greffière/City Clerk